



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 4 REJEB 1439 (22 MARS 2018)

*

I- Le Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique a présenté un exposé sur la situation de l'emploi dans le secteur industriel.

II- Le conseil a examiné les projets de textes suivants:

🚩 **Projet de loi :**

👉 **Projet de loi n° 16.18** modifiant et complétant la loi n° 77-03 relative à la communication audiovisuelle.

**Adopté sous réserve de tenir compte des observations soulevées
à son sujet après leur examen.**

🚩 **Projets de décrets :**

1. **Projet de décret n° 2.18.78** relatif aux conditions, formes et modalités de délivrance de l'autorisation de transhumance pastorale.

Adopté.

2. **Projet de décret n° 2.18.170** complétant le décret n° 2.15.569 du 30 hija 1436 (14 octobre 2015) portant création de la Commission interministérielle de l'emploi.

Adopté.

3. **Projet de décret n° 2.18.180** convoquant la Chambre des Représentants et la Chambre des Conseillers en session extraordinaire.

Adopté.

🚩 **Accord International :**

👉 **Accord** relatif à la reconnaissance réciproque des permis de conduire entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Niger, fait à Rabat le 26 décembre 2017.

- **Projet de loi n° 20.18** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

Adoptés.

III- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

1. La Directrice Générale du Commerce au Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Sociale

2. Le Directeur des Ressources Humaines et Financières au Ministère délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique ;

3. La Directrice des Systèmes d'Information au Ministère délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique ;

4. Le Directeur de l'Office National des Œuvres Universitaires Sociales et Culturelles ;

5. Le Doyen de la Faculté Al Charia à Agadir ;

6. Le Directeur de l'École Supérieure de Technologie à Guelmim.